

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.10.01 Convocation du 19.10.2001

Compte rendu affiché le 26 octobre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Objet : DROIT STATIONNEMENT
DES TAXIS. Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjointes,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	27

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI,
M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle
MILLET, M. BELLOT, Mme LABASOR.

Absents représentés : M. AUROY par M. POINT - M. FERNANDES par M. OLLIVIER -
M. CHRETIN par M. GONDELAUD.

Absents excusés : Mme DURAND et M. BOUREZG.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le droit de stationnement pour les **TAXIS**, actuellement mis en recouvrement, a été fixé par délibérations précédentes. Il propose que soit étudiée une actualisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Fixe le droit de **stationnement semestriel à 60,00 €** qui sera mis à charge des artisans taxiteurs de Neuville-sur-Saône, à compter du **1^{er} JANVIER 2002**.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 octobre 2001

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 13 novembre 2001
- de la publication le 14 novembre 2001
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 13 novembre 2001